



Post Play Express

Vol.8, No. 7, Mars 2017

NOMINATIONS AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX PRINTANIER 2017

<u>ACSC (F)</u>		<u>ACSC(M)</u>		<u>U Sport (F)</u>		<u>U Sport (M)</u>	
Reid Hopkins	AB	Rick MacKinnon	PE	Christine_Vuong	ON	Michael Hardy,	ON
Erica Layton	AB	Todd MacInnis	PE	Georgia Risnita	ON	Frank Rizzuti,	ON
Adrienne Raczki	AB	Dale Farish	PE	Teresa Stuck	ON	Reid Kenyon	MB
Matthew Rowan	AB	Donnie Forsythe	NB	Rob Caporicci	ON	Neil Donnelly	SK
Cooper Toppings	AB	Brian States	NS	Stephanie Nordlee	AB	Matt Kallio	AB
Joanna Wiegers	AB	Matt Boyle	NS	Frankie Billingsley	AB	Michael Weiland	AB
Tracy Chang	BC	Max Audette	QC	Marla Van Gelder	AB	Ryley Kerrison	AB
Mark Elke	BC	Greg Southward	QC	Kelsey Kisilevich	AB	Tanner Cervo	BC
Marie-Pier Houle	QC	Anna Del Col	ON	Shaun Porter	BC	Reed Scott	BC
Matthew Dickens	QC	Ryan Bissonnette	ON	Nate Saunders	QC	Denis Kismic	QC
Kayla Herdman	ON	Trevor Barrs	AB	Maripier Malo	QC	Paul Hanson	NS
Melissa Meacham	SK	Roland Calapiz	BC	Craig Parsons	NS	Jon Hunt	NS
A/És		A/És		A/És		A/És	
Reg Jewkes	NS	Morgan Munroe	AB	Mike Thomson	BC	Mike Homsy	QC
John Mc Farland	BC	Jim Walsh	NL	Rick Degagne	MB	Dave Werry	SK
Jake Steinbrenner	AB	Cam Moskal	MB	Mario Lessard	QC	Bruce Covert	ON

FÉLICITATIONS POUR VOTRE SÉLECTION ET BON SUCCÈS!

MISE AU POINT DE L'EXÉCUTIF DE L'ACAB

L'éditorial du Post Play Express de février intitulé « Professionnalisme... il est temps de rouvrir le dialogue » contenait de l'information qui doit être clarifiée.

Aucun officiel n'a été nommé à un tournoi de championnat national de 2017 après avoir été suspendu ou fait l'objet de toute autre mesure disciplinaire dans sa province au cours de la présente saison. L'éditorial disait qu'une telle chose s'était produite alors qu'en fait, la nomination avait été retirée avant d'être examinée par la CABC. Suite à ce cas, l'exécutif de l'OABO a proposé des mesures afin d'améliorer l'étude des nominations à des championnats nationaux dans le futur.

L'exécutif de l'ACAB s'excuse de toute confusion que l'éditorial peut avoir provoquée et s'engage à supporter toutes les politiques provinciales qui protègent nos membres de toute forme de comportement inadéquat, incluant sans y être limité, le harcèlement par des collègues officiels.

SUJETS D'INQUIÉTUDE

Mike McPhee, Interprète de l'Ontario

Bon, nous voilà en mars. J'ai vu un grand nombre de rencontres, on m'a posé une foule de questions et j'ai entendu plusieurs commentaires. Tout ça m'amène à réaliser que les choses ne vont pas bien sur le terrain. Il me semble revisiter le passé une fois de plus et je me dis presque : «N'as-tu donc rien d'autre sur quoi écrire?» Ma réponse : «Rien qui n'ait autant d'effet sur le jeu.» La devise de FIBA est la qualité standard. Donc, à nouveau, McPhee écrit à propos de ses préoccupations.

On m'a demandé de donner un stage dont l'un des sujets portait sur la règle des 3 secondes. La demande est venue suite à des questions et des commentaires reçus par l'interprète local au sujet de cette règle, au point où les officiels ne savaient plus quand et s'ils devaient siffler, car leurs partenaires (plus chevronnés ou de calibre supérieur) ne le faisaient pas, alors pourquoi eux?

En bref, ma formation a porté sur trois points :

1. La règle;

26.1.1. Un joueur ne peut pas rester plus de 3 secondes dans la zone restrictive adverse lorsque son équipe a le contrôle d'un ballon vivant dans sa zone avant et que le chronomètre de jeu est en marche.

26.1.2. Une tolérance doit être accordée au joueur qui:

- *tente de quitter la zone restrictive*
- *est dans la zone restrictive lorsque lui ou son coéquipier est dans l'action de tir et que le ballon est en train ou vient de quitter la ou les main(s) du joueur lors d'un tir au panier.*
- *dribble dans la zone restrictive pour tirer au panier après y être resté moins de 3 secondes.*

26.1.3. Pour être considéré en dehors de la zone restrictive, le joueur doit avoir les deux pieds au sol hors de la zone restrictive.

2. L'importance:

- La zone restrictive est toujours à moins de 6 mètres du panier.
- Les joueurs qui s'y trouvent ont une meilleure chance de marquer.
- Les joueurs qui s'y trouvent ont une meilleure chance de récupérer un rebond.
- Les joueurs qui s'y trouvent doivent être marqués par l'équipe en défense.
-

3. Quand siffler?

- Ne jamais permettre à un joueur de tenter un tir au panier lorsqu'un coéquipier se trouve dans la zone restrictive pour plus de 3 secondes.
- Si un joueur qui se trouve dans la zone restrictive pour plus de 3 secondes reçoit une passe, siffler une violation immédiatement.

- Si un joueur avec le ballon dans la zone restrictive pour plus de 3 secondes passe le ballon, siffler une violation immédiatement.
- Si un joueur dans la zone restrictive pour plus de 3 secondes pose un écran, siffler immédiatement.

Voilà des consignes faciles à suivre. Alors, pourquoi entend-on des commentaires à l'effet que cette règle n'est pas importante? J'aime le fait que FIBA ait dicté une nouvelle interprétation à propos du fait d'éviter illégalement une violation des 3 secondes en sortant du terrain. De toute évidence, ils considèrent que c'est important.

Mon second sujet d'inquiétude porte sur le «flopping». Tout d'abord, le terme utilisé par FIBA est «Tomber pour simuler une faute».

Définition

La simulation consiste en toute action d'un joueur pour prétendre qu'une faute a été commise sur lui ou de faire des gestes théâtraux ou exagérés afin de donner l'impression d'avoir été frappé et ainsi obtenir un avantage indu. Habituellement, cette action se produit dans des situations de bloc/charge ou d'écran. FIBA exige des arbitres qu'ils connaissent les gestes techniques et les stratégies des joueurs pour éviter de tomber dans le piège d'une simulation. En d'autres mots, il faut juger et ne pas appeler une faute qui n'existe pas.

FIBA souligne deux points à ce propos:

- Ce type de comportement ne convient pas à l'esprit sportif et au fair-play.
- Faites le ménage et faites-le tôt!

FIBA propose trois consignes pour administrer cette règle :

Un joueur feint d'avoir été victime d'une faute, mais ne provoque pas de contact illégal :

1. Un avertissement est servi au joueur et à son entraîneur au prochain arrêt de jeu.
2. Toute répétition de simulation par la même équipe entraîne une faute technique.
3. Chaque équipe a droit à un avertissement.

Un joueur feint d'une façon exagérée (sans contact avec l'adversaire) :

faute technique (comportement antisportif).

Un joueur simule et provoque un contact illégal :

Siffler une faute au «simulateur»!

Cependant, un joueur contre qui une faute est commise ne peut être jugé coupable de simulation.

Nous devons tenir compte des caractéristiques des situations de bloc/charge afin de pouvoir en juger.

Encore là, la règle offre une grande clarté.

Voici les principes à respecter au moment de juger une situation de bloc/charge:

- Le défenseur doit initialement établir une position légale de marquage en faisant face à l'adversaire et en ayant les deux pieds au sol.

- Le défenseur peut rester stationnaire, sauter à la verticale, se déplacer latéralement ou vers l'arrière afin de maintenir la position initiale de marquage.
- Lors de déplacements en vue de maintenir la position initiale de marquage, un ou les deux pieds peuvent ne pas toucher au sol pour un moment, en autant que le déplacement soit latéral ou vers l'arrière et non vers l'adversaire.
- Le contact doit se produire sur la poitrine, auquel cas le défenseur est considéré avoir atteint en premier l'endroit où se produit le contact.
- Après avoir établi une position défensive légale, le défenseur peut se retourner à l'intérieur de son cylindre afin d'éviter une blessure.

Dans tous les cas précédents, le contact sera considéré comme ayant été causé par l'attaquant. La décision se prend au moment du contact. L'attaquant s'est-il arrêté au moment du contact? Si oui, le contact a-t-il suffi à déloger le défenseur ou à créer plus d'espace pour l'attaquant? Si oui, charge. Pas de déplacement du défenseur, pas de faute. Le défenseur a-t-il chuté vers l'arrière parce qu'il retraisait et a perdu l'équilibre? Encore ici, pas de faute, le contact est jugé légal. Le défenseur a-t-il fait croire être victime d'une faute (en simulant la sévérité du contact)? Avertissement ou faute technique en cas de récidive après un avertissement déjà servi.

Les choses se compliquent si l'attaquant ne s'arrête pas au moment du contact. Si l'attaquant poursuit sa course dans l'espace marqué légalement par le défenseur, alors une charge s'est produite. Si le défenseur perd de lui-même l'équilibre, et que la chute nuit à l'attaquant (en le faisant lui-même trébucher par exemple), alors c'est une faute par le défenseur. Mais si l'attaquant n'est dérangé d'aucune façon par aucun contact illégal, alors pas de sifflet. S'il s'agit d'une simulation sans nuisance à l'attaquant, servez un avertissement ou décernez une faute technique. Si la simulation provoque un contact illégal (normalement des jambes ou des bras), décernez une faute au «simulateur».

Lorsque le jeu se déroule près du panier, l'ajout de la zone de non-charge semble provoquer davantage d'inconstance dans le jugement du contact. Pour les officiels qui doivent travailler lors de rencontres où la zone n'existe pas et dans d'autres où elle est utilisée, il devient nécessaire d'analyser prudemment. L'attaquant est normalement en l'air et le défenseur peut se trouver au sol ou aussi en l'air. Lors de contacts, les principes de verticalité et de position de marquage s'appliquent.

Le principe de verticalité stipule que, durant le jeu, chaque joueur a droit d'occuper tout emplacement (cylindre) sur le terrain qui n'est pas déjà occupé par un adversaire. Ce principe protège l'espace occupé au sol ainsi que l'espace au-dessus de ce dernier lorsqu'un saut est effectué à l'intérieur de cet espace. Dès qu'un joueur quitte sa position verticale (cylindre) et qu'un contact se produit avec un adversaire qui a déjà établi sa propre position verticale (cylindre), le joueur qui a quitté son cylindre est responsable du contact. Le défenseur qui quitte le sol ou tend les mains ou les bras à la verticale à l'intérieur de son cylindre ne doit pas être pénalisé. L'attaquant, au sol ou dans les airs, ne peut causer un contact sur un défenseur en position de marquage légal en :

- Se servant de ses bras pour créer davantage d'espace pour lui-même (pousser)
- Étendant les bras ou les jambes pour faire contact pendant ou immédiatement après un tir au panier.

Le défenseur ne peut se déplacer vers l'avant ou latéralement pour faire contact avec le tireur en l'air, mais peut battre en retraite pour minimiser le contact, sans pénalité.

L'objectif de la zone de non-charge consiste à ne pas récompenser le défenseur qui a pris position sous son panier de façon à provoquer une charge par l'attaquant en contrôle du ballon qui s'engage vers le panier. La règle comporte trois points :

1. L'attaquant en contrôle du ballon est en l'air
2. Le défenseur touche à la zone de non-charge.
3. Le défenseur est en position légale de marquage au moment du contact. Pour cette raison, une faute n'est pas sifflée contre lui.

Dans les zones de non-charge, les règles FIBA 2014 protègent l'attaquant en cas d'appels de bloc/charge. D'autre part, les officiels sont responsables de s'assurer d'appliquer l'esprit et l'intention des règles. Ces dernières protègent aussi le défenseur qui se trouve en position légale de marquage tout en touchant la zone de non-charge. Si un contact se produit et que l'attaquant et le défenseur ont l'un et l'autre respecté les règles, il n'y a pas de sifflet. Il n'est pas illégal pour le défenseur de toucher la zone de non-charge. Il n'est pas illégal pour le défenseur de se voir projeter au sol ou pour les deux joueurs de s'écrouler dans le demi-cercle. Il n'est pas illégal pour le défenseur de reculer afin de minimiser le contact, n'importe où sur le terrain. Il est illégal de feindre ou d'«enjoliver» le contact et une règle existe à cet effet. L'expression «défense illégale» n'existe pas en FIBA.

Alors, souvenons-nous que, si un attaquant fonce sur un défenseur en position légale hors de la zone de non-charge, c'est une faute pour charge. Si la même chose se produit et que la zone de non-charge est impliquée, le contact est réputé légal et on ne doit pas siffler. Comme officiels, n'inventons pas de règle parce qu'on est mal à l'aise avec un contact qui se produit.

Nous avons un devoir envers le sport. Notre travail comme officiels consiste à administrer les règles, toutes les règles, selon l'esprit et l'intention dans lesquels elles ont été formulées. Notre travail comme administrateurs et superviseurs consiste à voir à ce que les officiels sous notre charge le fassent.

CCAA AND CBOC

Sandra Murray-MacDonell, Directrice générale de l'ACSC

Au cours de son existence, l'Association canadienne du sport collégial (ACSC) a non-officiellement reconnu le basketball comme son sport phare. Il fut parmi les premiers sports approuvés à titre de championnat national de l'ACSC en 1974. Depuis lors, le nombre de programmes pour hommes et pour femmes s'est accru de façon exponentielle. En 2016-2017, l'ACSC comprend 114 équipes de basketball à son actif : 56 équipes féminines et 58 masculines. Comme pour les autres sports, l'ACSC a travaillé avec l'organisme national de régie, Canada Basketball, sur le développement des joueurs et des entraîneurs, sur l'adoption et la clarification des règles.

Toutefois, en ce qui concerne les officiels, contrairement à d'autres organismes nationaux de régie, l'ACSC a œuvré directement avec l'ACAB, l'Association canadienne des arbitres de basketball. Depuis plus de 20 ans, l'ACSC a des protocoles d'entente avec l'ACAB qui sont revus tous les trois ans. Les protocoles traitent des nominations, des coûts et des responsabilités des deux parties. Cette année marque la dernière année de l'entente de trois ans avec l'ACAB. Il n'est pas clair comment le prochain protocole se traduira, car il y a un nouveau mouvement qui se met en place.

La Commission des arbitres du basketball du Canada (CABC) se compose de représentants de Canada Basketball, de l'ACAB, de U Sport et de l'ACSC dans le but de renforcer l'alignement et les rendements, la mise en place de politique, de procédures, d'outils de formation et de programmes favorisant les voies d'évolution des officiels et la communication avec toutes les parties prenantes du sport aux niveaux régional, provincial et national. L'ACSC est enthousiaste face au potentiel de cette nouvelle commission et au travail initial réalisé par la CABC et ses deux sous-comités : Développement et formation et Assignment et évaluation sur lesquels l'ACSC a aussi des représentants. L'ACSC a toujours entretenu des relations harmonieuses avec l'ACAB et son exécutif, négociant les points d'achoppement susceptibles de surgir en raison de l'étendue et de la diversité de notre pays. Avec les demandes croissantes en termes de responsabilité, les progrès en technologie et en communication, le mouvement semble naturel d'aligner le développement, l'assignation et l'évaluation sous le large chapeau de la CABC, elle-même partie de l'infrastructure de Canada Basketball. Canada Basketball possède maintenant un membre de son personnel dont le mandat est d'aider à la coordination des officiels, comme c'est le cas dans d'autres fédérations. Il sera important, à mesure que les choses évoluent, d'avoir une compréhension claire de la façon dont cette nouvelle structure sera financée, comment elle sera évaluée et l'impact qu'elle aura, en s'assurant que toutes les parties en voient la valeur.

LES 10 MEILLEURES CHANSONS ÉCRITES POUR LES OFFICIELS

Mike Homsy, Superviseur pour le Québec

Derrière chaque bonne chanson se trouve un bon arbitre. Vous allez maintenant apprendre les secrets cachés des 10 meilleures chansons jamais jouées.

(NDLR : traduction libre des titres anglais)

1- Stairway to Heaven (*L'escalier vers le ciel*) – Led Zeppelin

Cette superbe chanson de 1971 a été écrite pour inspirer chaque officiel au fil de leur progression dans l'échelle vers le succès. Les opportunités sont extraordinaires à mesure que vous avancez. Votre association locale peut

vous fournir les moyens qui aideront votre évolution. Travaillez fort, gardez les oreilles ouvertes au feedback et faites preuve d'une superbe attitude.

2- Ain't No Mountain High Enough (*Il n'y a pas de montagne assez haute*) – Marvin Gaye

Écrite par Ashford et Simpson, et rendu en premier par Marvin Gaye, ce classique de la fin des années 1960 illustre le dynamisme dont doivent faire preuve les arbitres dans la poursuite de leurs objectifs. Ce ne sera pas toujours facile et il se trouvera des embûches le long de la route. Luttez et vous réussirez!

3- On the Road Again (À nouveau sur la route) – Willie Nelson

Ce gros succès de 1980 parle de la vie nomade de l'arbitre de basketball. Nous passons d'innombrables heures et de kilomètres dans nos voitures pour nous rendre et revenir des rencontres. Nous voyageons avec nos partenaires et parfois seuls. Nous mangeons en voiture; nous nous battons contre le sommeil après un match en soirée. Heureusement, nous arrivons toujours à bon port pour nous retrouver avec ceux que nous aimons. Soyez reconnaissant envers ceux qui vous supportent dans cette aventure.

4- Come Together (Rassemblons-nous) – The Beatles

Cette chanson de 1969 des Beatles confirme l'importance de l'équipe qui travaille à l'unisson. On ne peut trop insister sur l'importance d'une discussion d'avant-match afin que les deux ou trois officiels soient à la même page. L'équipe doit faire preuve d'unité, de confiance et d'appui. «Tous pour un, un pour tous!»

5- Cry Me a River (Pleure-moi une rivière) – Justin Timberlake

Sortie plus récemment par Justin Timberlake (2002), elle décrit les réactions des joueurs lorsque les choses ne vont pas comme ils souhaitent. Souvent exprimées après un non-appel ou un appel contre eux qu'ils trouvent injuste. Les arbitres ne devraient pas s'en inquiéter, car cela disparaîtra dès que le ballon sera remis en jeu.

6- You Can't Always Get What You Want (Vous ne pouvez pas toujours avoir ce que vous voulez) – Rolling Stones

Les entraîneurs font certainement partie de l'équation du basket. Dans chaque match, les arbitres doivent gérer les questions, les commentaires et les demandes des entraîneurs. Souvent, lorsque bien traitée, la situation peut se désamorcer et la rencontre se poursuivre. Les officiels doivent acquérir les aptitudes requises dans de telles situations.

7- Lean On Me (Appuie-toi sur moi) – Bill Withers

Ce numéro de 1972 a été écrit pour assurer à tous les jeunes arbitres qu'il y aura quelqu'un pour lui indiquer le chemin. Vous ne marchez pas seul. Un programme solide de formation vous aidera à apprendre et un puissant programme de mentorat vous permettra de vous appuyer sur quelqu'un en qui vous avez confiance.

8- I Will Survive (Je vais survivre) – Gloria Gaynor

Ce grand succès de 1979 est l'hymne national qui suit une déception. Ça arrive à tout le monde. Rater un appel tard dans la rencontre, ne pas recevoir une nomination à une finale, ne pas être choisi pour un championnat provincial/national en sont quelques exemples. Quelle que soit la profondeur du désespoir, il faut trouver la force de rebondir. Souvenez-vous : Si vous tombez, tombez en avant! Les gens qui connaissent du succès laissent les échecs les projeter vers l'avant.

9- Here For a Good Time (Ici pour du bon temps) – George Strait

« Je ne suis pas là pour un long temps... je suis là pour un bon temps. » Le temps file lorsque vous avez du plaisir. C'est tellement vrai. Profitez du voyage. Ne cherchez pas le négatif. Ne critiquez pas toujours ce qui vous arrive ou ce qui se passe autour de vous. Trouvez le bonheur en arbitrant au meilleur de vos capacités. Ne mesurez pas le succès par le nombre de rencontres de championnat que vous arbitrez. Soyez fier de ce que vous accomplissez, soyez un juge honnête de votre performance et amusez-vous.

10- What a Wonderful World (Que le monde est merveilleux) – Louis Armstrong

Il y a quelque temps, j'ai pris la décision de joindre les rangs des arbitres de basketball. Ce fut l'une des meilleures décisions de ma vie. Que de bonnes choses me sont arrivées à cause de l'arbitrage. Mais maintenant, après 31 ans, cet auteur a décidé sans regret d'accrocher son sifflet. Mon implication dans l'avancement de l'arbitrage en basketball se poursuivra dans un rôle différent.

Ce fut certainement un monde merveilleux. Je suis particulièrement reconnaissant envers tous les individus qui m'ont aidé en cours de route. Éventuellement, je vous remercierai chacun personnellement.